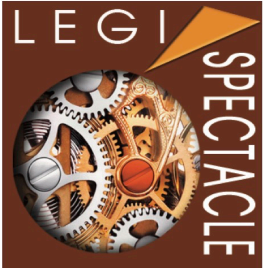
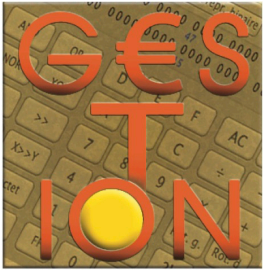


## LEGI SPECTACLE Y ETAIT POUR VOUS...



**Mardi 4 juin 2019, une journée d'informations sur la sécurité et la sûreté des festivals et lieux de spectacles était organisée au Théâtre Molière (Sète, 34) par la DRAC\* Occitanie et Occitanie en Scène. Objectif : sensibiliser les acteurs culturels à la question du risque terroriste lors de leurs événements.**

La matinée, assurée par des représentants du SIRACEDPC\*, du RAID\* 31 et du RAID\* 34, était centrée sur les différents modes opératoires ainsi que les moyens de protection à mettre en place. En 2018, 45 attentats ont été déjoués en France. Le secteur de la culture, l'un des symboles du mode de vie à la française, étant une cible privilégiée.



Ici, la page du Ministère de la Culture sur les actions de renforcement et de surveillance des lieux culturels : <http://www.culture.gouv.fr/Actions-de-renforcement-et-de-surveillance-des-lieux-culturels>

Ici, les formations partenariales de l'ENSP : <http://www.ensp.interieur.gouv.fr/Autres-formations>

L'après-midi, c'est M. Julien METIFEUX, chef du Pôle Haut fonctionnaire de défense et sécurité du Ministère de la Culture, qui est intervenu. La question de l'indemnisation des services d'ordre par les organisateurs d'événements a longuement été abordée, certains d'entre eux jugeant trop élevées et imprévisibles les factures adressées par les Préfectures en application de la circulaire « Collomb ». Un recours a d'ailleurs été posé au Conseil d'Etat par le SMA\* et le PRODISS\* pour demander l'annulation de ce texte. En attendant, M. METIFEUX invite les organisateurs et les Préfectures à intensifier le dialogue mutuel, et cela suffisamment en amont des manifestations.

Lors de cette journée étaient présents une cinquantaine de représentants de structures culturelles (Festival Tout feu tout flammes, Festival Jazz à Junas, Théâtre La Vista, Théâtre du Chai du Terral, La Comédie du Livre, Escales à Sète, La Halle de la Machine...) dont certains sont intervenus en fin de journée pour présenter leurs activités, les dispositifs anti-terroriste mis en place et les contraintes spécifiques à leurs événements.

La menace terroriste risquant malheureusement de s'installer sur le long terme, d'autres journées comme celle-ci devraient être organisées ces prochaines années.

- \* DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- \* SIRACEDPC : Service Interministériel régional des Affaires Civiles et Economiques de défense et de Protection Civile
- \* RAID : Recherche, assistance, intervention, dissuasion
- \* ENSP : Ecole Nationale Supérieure de la Police
- \* SMA : Syndicat des Musiques Actuelles
- \* PRODISS : Syndicat national des producteurs, diffuseurs, festivals et salles de spectacle musical et de variété

### LEGI SPECTACLE

2 rue de la Merci  
34000 Montpellier  
tél : 04 67 58 60 59  
[legi.spectacle3@yahoo.fr](mailto:legi.spectacle3@yahoo.fr)

[www.legi-spectacle.org](http://www.legi-spectacle.org)

SIRET : 391 700 747 00044

Code APE : 9499Z

N° agrément DRAC : 108